

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 248-25 RELATIF AUX MODALITÉS D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MRC BEAUCE-CENTRE » a été adopté le 15 octobre 2025.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville.

Donné à Beauceville ce 20^e jour d’octobre deux mille vingt-cinq.



Marcelle Paradis, directrice générale, greffière et trésorière intérimaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Carole-Anne Jacques
(Prénom et nom)

Directrice Générale et greffière trésorière
(Poste)

de la municipalité ou ville de Saint-Victor, certifie avoir publié

l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le

21 octobre 2025 entre 8h00 et 16h30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 octobre 2025.

Signature 